

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	19	20

DATE DE LA CONVOCATION
27/10/2022

DELIBERATION N°
06/02.11.2022

L'an deux mille vingt-deux
et le deux novembre à 17h30

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans **AU HALL DES EXPOSITIONS PUBLICS** à **BRIGNOLES** sous la présidence de **Monsieur Eric AUDIBERT**, Président.

Etaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BONNET M. GROS M. GUIOL M. GUISIANO M. PERO M. PORZIO M. VERAN	M. CONSTANS Mme RULLAN M. SIMONETTI	C.C.C.V.	M. BRUN M. DAVID M. ROUX Mme VIORT	M. BERTORELLO
			C.C.P.V.	M. GHINAMO M. PHILIBERT M. VERCOUTRE	

Monsieur BREMOND Didier, Délégué Titulaire de la CAPV donne son pouvoir à Monsieur GUISIANO Jean Martin, Délégué Titulaire de la CAPV.

OBJET DE LA DELIBERATION :

**AUTORISATION DE DEPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR L'ISDND DE GINASSERVIS**

Sur le rapport de Monsieur le Président **EXPOSANT**,

PREAMBULE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles L421.1 et suivants et R.421.1 et suivants,
VU le Plan local d'urbanisme de la ville de Ginasservis,
VU l'Arrêté Préfectoral du 20 juillet 2020 autorisant l'exploitation de l'ISDND du Pied de La Chèvre à Ginasservis

CONSIDERANT que le SIVED NG exploite l'ISDND de Ginasservis, régie par l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020 et qu'à l'issue des travaux de réhabilitation du casier 2-3 et de création du casier 4, l'ISDND de Ginasservis reçoit de nouveau des déchets ménagers depuis le 2 mai 2022.

CONSIDERANT que l'accès et l'aire d'accueil à l'ISDND sont partagés entre le SIVED NG et la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV) pour l'accueil des camions et l'ensemble des intervenants et qu'il est nécessaire de séparer le périmètre d'activité de l'ISDND de Ginasservis,

CONSIDERANT qu'une aire d'accueil doit être implantée dans le périmètre de l'ISDND, et que l'emplacement comporte déjà des unités modulaires équipées d'une fosse septique, d'un raccordement à l'électricité et à l'eau potable. Que cet emplacement doit faire l'objet d'aménagements complémentaires pour respecter l'arrêté préfectoral d'exploitation et séparer les activités de la CCPV et du SIVED NG, notamment :

- la mise en place de bureaux modulaires perennes (bureau, vestiaire, sanitaire, salle de pause...),
- l'installation d'un nouveau portique de contrôle de la radioactivité,
- l'aménagement d'une dalle étanche couverte pour stocker un véhicule positif à la radioactivité,
- la réalisation d'une chaussée lourde pour sécuriser l'accès à la plateforme de traitement des lixiviats,
- la mise en place d'un pont à bascule et d'un lave roues,
- la réalisation de voiries lourdes pour les accès au pont bascule,
- l'aménagement d'un parking VL,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés avec l'accompagnement d'un maître d'œuvre (Prima Group) qui est, entre autres, en charge de déposer tout document d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet,

CONSIDERANT que certains de ces travaux, notamment l'installation des bâtiments modulaires, nécessitent le dépôt d'un permis de construire auprès de la commune de Ginasservis pour se conformer aux règles d'urbanisme.

CONSIDERANT que Monsieur le Président doit être autorisé par le Comité Syndical à signer la demande de permis de construire au nom et pour le compte du SIVED NG ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de ce permis.

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la demande de permis de construire au nom et pour le compte du SIVED NG ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention du permis sus visés.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUDIBERT

